

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024 A 19 H

PROCES VERBAL

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Gaspard CHATELLARD. Bertrand MARIN-LAMELLET, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSEE : Madame Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Après avoir validé le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024, le Conseil Municipal accepte de retirer de l'ordre du jour le point n° 10 relatif au risque prévoyance du personnel communal, et :

1. **FIXE** les tarifs du service d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025, à l'unanimité :

1/ Eau potable (H.T)	2025
Part fixe (commune)	35,00 €
Redevance / m ³ (commune)	1.20 €
Redevance agence de l'eau par m ³	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,048 €
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)	0,01 €

Les frais d'accès au réseaux et de location de compteurs demeurent sans changement.

2. **FIXE** les tarifs des opérations de secours sur le territoire de la commune de Demi-

Quartier pour la saison 2024-2025, à l'unanimité :

Secours sur pistes :	2024-2025
1 ^{ère} catégorie : front de neige et petits soins (1)	67 €
2 ^e catégorie : zone A (2)	255 €
3 ^e catégorie : zone B (3)	428 €
Hors piste accessible gravitairement au cours des heures normales d'ouverture des remontées mécaniques en traîneau	844 €
Secours hors piste :	
Frais de secours effectués hors pistes, situés dans des secteurs éloignés non accessibles gravitairement par remontée mécanique et/ou en dehors des horaires d'ouverture normales des remontées mécaniques :	
Coût horaire pisteur secouriste	58 €
Coût horaire engin de damage	223 €
Coût horaire scooter/motoneige	41 €
Secours hélicoptérés privés	Coût réel facturé
Facturation forfaitaire pour frais de dossier, par secours (à l'exception des « soins et transports limités » qui en sont exemptés)	70 €

3. **DECIDE** d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2024, des créances irrécouvrables sur le budget de l'eau potable, pour un montant de 31.65 €, à l'unanimité ;
4. **AUTORISE** le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits autorisés, et ce, avant le vote des budgets primitifs de 2025 de la commune et du service de l'eau potable, à l'unanimité ;
5. **DECIDE** de verser au collège Saint-Jean Baptiste pour le service de **restauration scolaire** les subventions tarifaires suivantes pour l'année scolaire 2024-2025, à l'unanimité :

Année scolaire	Coût repas	Participation familles	Participation commune
2024-2025	7.13 €	3.50 €	3.10 €

6. **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Combloux, pour l'attribution d'une subvention de 81 400,93 € au titre de l'année

2024, destinée à financer la réalisation de toilettes publiques au chalet de Beauregard, à l'unanimité ;

7. **APPROUVE** le plan de financement et la répartition financière pour la mise en place de l'éclairage public du pont d'Oise, à l'unanimité :

- Travaux - montant global : 14 442.00 € TTC
- Avec une participation communale de : 8 463.01 € TTC
- Et des frais généraux de : 36.11 € TTC.

8. **ACCEPTE** de passer une convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable avec Monsieur Guy GROSSET-JANIN sous la parcelle B 1701 au lieu-dit « le Meytan », à l'unanimité ; des remerciements sont adressés à Monsieur GROSSET-JANIN pour l'accueil cordial réservé aux représentants de la commune ;

9. **APPROUVE** le principe de la création et de la participation au groupement de commandes avec la CCPMB, pour le marché de fourniture de signalétique sentiers à compter du 1^{er} janvier 2025, à l'unanimité ;

10. **PREND** connaissance des informations suivantes :

- De la décision n° 2024-15 du 18 octobre 2024 pour défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble suite aux requêtes de Mme LEFORT, en vue de faire annuler le zonage de la parcelle B 1060 et l'emplacement réservé n° 2 ;
- De la décision n° 2024-16 du 6 novembre 2024 pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par la SA RMM contre la délibération de Saint-Gervais de lancement d'une procédure de consultation d'une nouvelle délégation de service public pour le domaine skiable de la Princesse ;
- De la décision n° 2024-17 du 15 novembre 2024 pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SA RMM contre l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public de la Princesse ;
- De la décision n° 2024-18 du 15 novembre 2024 pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SA RMM contre la délibération de la commune de Saint-Gervais de résiliation par anticipation du contrat de délégation de service public de la Princesse ;
- Des travaux de rénovation du pont d'Oise qui s'achèvent ;
- Des travaux réalisés sur les chemins ruraux ;
- De l'information donnée par la commune de Megève qui ne déneigera plus le chemin de Sous-Allard sur le territoire communal de Demi-Quartier ;

- De l'avancement du dossier de régularisation du contournement de la piste du Grand Bois ;
- Des remerciements de Camille Cabrol et Florian Lorient suite à l'octroi de la prime pour les sportifs de haut niveau ;
- D'un appel à candidatures lancé pour recruter un responsable du service urbanisme ;
- De l'invitation reçue par Monsieur le Maire pour l'inauguration de l'église Saint-Jean Baptiste qui aura lieu le 14 décembre 2024 ;
- Des remerciements suite au dépôt de fleurs sur les tombes à la Toussaint, ainsi que pour les colis de Noël distribués aux Aînés durant la semaine dernière ; des remerciements sont adressés aux élus qui ont géré la distribution des colis de Noël ;
- Des remerciements de l'association du Concours de la Race d'Abondance ;
- De l'Etat-Civil à la date du 3 décembre 2024 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

Le Maire,



Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,



Gaspard CHATELLARD.